



L'AMF en action pour les intercommunalités

Depuis près de 20 ans, l'AMF regroupe les présidents d'intercommunalité aux côtés des communes.

Force de proposition et de représentation, grâce à son contact régulier avec les élus intercommunaux et leurs équipes, l'AMF est le porte parole des intercommunalités auprès des pouvoirs publics. L'Association défend leurs intérêts auprès de l'Etat mais aussi de l'ensemble des acteurs privés. L'AMF soutient les intercommunalités auprès du Parlement pour tous les textes les concernant. Elle représente les élus intercommunaux dans plusieurs centaines d'organismes essentiels pour mettre en œuvre les politiques publiques.

L'AMF assure également quotidiennement des services de conseil aux élus et cadres intercommunaux, d'aide à la décision, de veille juridique, financière et technique ; elle contribue aussi à leur information permanente au plus près de l'actualité, pour toutes les politiques publiques.

Elle organise des Rencontres destinées aux élus et à leurs équipes, avec des personnalités de premier plan, dans tous les domaines intéressant les intercommunalités. Ses publications, ses enquêtes et ses outils d'information font référence.

Grâce à l'AMF, des avancées sont obtenues sur beaucoup de sujets et les intercommunalités disposent, à leurs côtés, d'un réseau politique national et local et de ressources d'expertise au plus haut niveau.

LES POINTS FORTS ET LES SERVICES PERMANENTS DE L'AMF : UNE EXPERTISE UNIQUE A VOTRE SERVICE

- **Des outils d'information pertinents et réactifs sur l'actualité** : la newsletter bimensuelle « Interco Actu » (plus de 5 000 abonnés), la lettre hebdomadaire AMFinfo (44 000 abonnés), la newsletter quotidienne « maire-info » (61 000 abonnés), la rubrique Territoires dédiée aux intercommunalités du magazine mensuel Maires de France (15 000 abonnés) ;
- **Des informations fiables et actualisées en permanence pour les intercommunalités sur le site internet www.amf.asso.fr**. Les experts mettent à votre disposition des notes de présentation générale, des documents d'information, l'analyse des réformes en cours, des questions /réponses (FAQ), des modèles ... : 74 000 pages consultées, 4398 téléchargements et 8700 visiteurs chaque jour en moyenne ;
- **Des outils interactifs exclusifs** en ligne sur amf.asso.fr : simulateur de DGF (17500 consultations/an), logiciel inédit sur la composition des assemblées communautaires (7909 saisies pour 232 000 recherches d'accords locaux en 2016), outil de gestion du patrimoine ... ;
- **Plus de 8000 conseils juridiques par an par 30 experts** par téléphone, courrier et par courriel : sur les aspects institutionnels et financiers des intercommunalités (fonctionnement, périmètre, compétences, gouvernance, mutualisation des services, régimes financiers et fiscaux), mais aussi sur l'ensemble des politiques publiques qui les concernent (transport-voiries-stationnement, urbanisme, logement-habitat, environnement-réseaux, enseignement-culture-sport et politiques sociales...)
- **Les Rencontres et les colloques de l'AMF : des rendez-vous réguliers sur des sujets d'actualité entre élus** comme l'emploi, l'évolution des compétences eau, assainissement, déchets, la Gemapi, la gestion du patrimoine, la réforme du stationnement payant, l'aménagement, le développement économique, les Rencontres de l'intercommunalité, la Rencontre nationale des communes nouvelles...;
- **Les Rendez-vous des professionnels**, destinées aux cadres politiques et administratifs des intercommunalités, en partenariat avec les associations professionnelles territoriales, sur des sujets d'actualité (lois de finances, marchés publics, fusions d'EPCI, ...)
- **Des commissions et des groupes de travail ouverts aux adhérents** sur tous les thèmes : commission Intercommunalité mais aussi commission finances et fiscalité locales, commission territoires ruraux, commission villes et territoires urbains etc. ;
- **Des enquêtes sur de nombreux sujets** : finances, rythmes scolaires, outils de mutualisation, schémas...
- **Une coordination permanente avec toutes les associations d'élus locaux** pour mieux agir ensemble ;

- **Des amendements à l'Assemblée nationale et au Sénat** pour faire prendre en compte les intérêts des intercommunalités dans les textes en discussion ;
- **Un lien direct et permanent avec les services de l'Etat** dans de nombreuses instances où l'AMF coordonne la représentation du bloc local et défend ses intérêts, au niveau local, régional, national et européen (CFL, CSFPT, CNEN, CNRACL, Comité des régions, CCRE, ARS, CROUS, ANAH, agences de bassin, UGAP, ADEME ...)
- **Des partenariats exigeants avec des interlocuteurs multiples publics et privés**, qui permettent de négocier localement plus facilement ;
- **De multiples interventions dans les départements**, via les associations départementales de maires et présidents d'intercommunalité, pour vous informer sur l'actualité des communautés ainsi que les politiques publiques intercommunales ;
- **Des actions de formation de grande qualité destinées aux élus**, en coordination avec les associations départementales ou via le service formation de l'AMF ;
- **Des publications thématiques**, véritables outils pour les élus et leurs équipes.

QUELQUES VICTOIRES SIGNIFICATIVES DE L'AMF (2016-2017) :

- **Réduction de moitié en 2017 de la baisse des dotations** (gain de 310,5 millions au titre de la participation des intercommunalités à la « contribution au redressement des finances publiques ») ;
- **Création du fonds de soutien à l'investissement local** ;
- **Elargissement du FCTVA à partir de 2017 aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie** ;
- **Création et mise en place de l'Observatoire de la gestion et des finances locales** ;
- **Report de 2 ans de la date du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI en 2018** pour permettre une organisation adaptée autour d'un périmètre cohérent ;
- **7 points d'alerte et 10 amendements repris par le Parlement** pour faciliter les procédures de fusion d'EPCI et d'extension de périmètre ;
- **Signature d'un accord cadre national avec Pôle emploi** qui s'engage à donner accès, chaque mois à des données statistiques et nominatives aux intercommunalités ;

- **Négociation avec l'Unedic pour qu'elle accepte, en cas de fusion d'intercommunalités, que le contrat d'adhésion couvre le risque chômage pour tous les agents** non titulaires du nouvel employeur public si l'une des intercommunalités préexistante avait un contrat d'adhésion avec Pôle emploi ;
- **Signature d'une charte avec la CNAF**, l'objectif étant d'améliorer la connaissance partagée des publics accueillis en EAJE ;
- **Gestion des déchets** : pour la filière emballage et la filière papiers, suppression du fonds alimenté par des ponctions sur les soutiens financiers des collectivités, compensation financière des pertes du barème élaboré par les pouvoirs publics, atténuation des clauses abusives du contrat type, et mise en place d'une année de transition qui sauvegarde les soutiens financiers en 2017 ;
- **Création de la plate-forme Territeo**, pour faciliter les échanges entre les EPCI et les éco organismes, en sécurisant les bases de données et en mutualisant les échanges d'information
- **Création du fonds de soutien au développement des activités périscolaires**
- **Tourisme : report du délai de délibération au 1^{er} février 2017** pour les EPCI issus de fusion pour instaurer la taxe de séjour

Ce document sera prochainement mis à jour des avancées obtenues depuis.

Dates à retenir

- Avril 2018 : rencontre des présidents d'intercommunalité sur les finances
- Novembre 2018 : 101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Contacts

- l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de votre département
- le service intercommunalité de l'AMF (☎ 01 44 18 51 90 ; interco@amf.asso.fr)
- le service de l'AMF dédié aux adhésions (☎ 01 44 18 14 14 ; amf@amf.asso.fr)

Abonnez-vous à IntercoActu sur www.amf.asso.fr.